



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'art. 152 ORC

**Date de publication:** SHAB - 07.03.2019

**Numéro de publication:** BH01-0000000145

**Canton:** NE

**Entité de publication:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## Sommation selon l'art. 152 ORC, Gaïa Distribution, Douce et Jacques Vadi

Gaïa Distribution, Douce et Jacques Vadi  
CHE-109.369.239  
Grand-Rue 17  
2054 Chézard-St-Martin

jours, faute de quoi sera rendue une décision portant sur la radiation d'office de la société.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 15.

### Remarques juridiques:

L'inscription de l'entité juridique mentionnée ne correspond pas ou plus aux faits ou aux prescriptions juridiques. Aux termes de l'art. 152 ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à requérir la modification dans le délai indiqué auprès du point de contact, ou à prouver qu'aucune inscription n'est nécessaire. Dans le cas contraire, le préposé au registre du commerce procède d'office à l'inscription en vertu de l'art. 941 CO et frappe les contrevenants d'une amende d'ordre de 10 à 500 francs en vertu de l'art. 943 CO.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 06.04.2019

### Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel  
Place des Halles 8  
2000 Neuchâtel

### Remarques:

L'inscription au registre du commerce de la société en nom collectif ne correspond plus aux faits dans la mesure où l'associée, Douce VADI n'est plus domiciliée en Suisse, que la société ne dispose plus d'une adresse valable à son siège et qu'elle a cessé ses activités.

Les personnes tenues de requérir l'inscription ou la radiation sont sommées de rétablir la situation légale dans les 30